

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PMEC FL 505 S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : A.Förster & Co.KG
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Allemagne
info@foerster-co.de

Téléphone : 04122-3682

Service responsable : Laboratoire

04122-3682
info@foerster-co.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,
Göttingen, Deutschland
0551 19240

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
20.01.2020

Date de dernière parution: 03.09.2019
Date de la première version publiée: 03.09.2019

Intervention:

- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage:

- P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone
peroxyde d'hydrogène en solution

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange
contient
Peroxydes organiques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
phtalate de diméthyle	131-11-3 205-011-6 01-2119437229-36		>= 25 - < 50
Mélange réactionnel de hydrope-	1338-23-4	Org. Perox. D; H242	>= 25 - < 50

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 20.01.2020 Date de dernière parution: 03.09.2019
Date de la première version publiée: 03.09.2019

roxyde de dioxy-bis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	700-954-4 01-2119514691-43	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	123-42-2 204-626-7 603-016-00-1 01-2119473975-21	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 9 - < 14
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 4
tributylamine	102-82-9 203-058-7	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 1; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Irrit. 2; H315	>= 0,1 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le secouriste doit se protéger.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

- Porter un équipement de protection individuel.
- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Enlever toute source d'ignition.
- Ne pas fumer.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter un équipement de protection respiratoire.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique :

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Porter un équipement de protection individuel.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
- Risque de décomposition.
- Éviter la contamination avec des matières facilement oxydables et des accélérateurs de polymérisation.
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 20.01.2020 Date de dernière parution: 03.09.2019
Date de la première version publiée: 03.09.2019

Éviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Éviter une exposition directe au soleil.
Éviter le choc et le frottement.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Entreposer dans un endroit frais.
Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.
Stocker à l'écart des autres matières.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Peroxydes organiques
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible
Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
phtalate de diméthyle	131-11-3	VME	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
2-Butanone, peroxyde	1338-23-4	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 20.01.2020 Date de dernière parution: 03.09.2019
Date de la première version publiée: 03.09.2019

plémentaire				
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	123-42-2	VME	50 ppm 240 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5288 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,125 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	240 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	840 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,4 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	60 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	Eau douce	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,088 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,014 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	Eau douce	2 mg/l

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 20.01.2020 Date de dernière parution: 03.09.2019
Date de la première version publiée: 03.09.2019

	Eau de mer	0,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,06 mg/kg
	Sédiment marin	0,91 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Directive : DIN EN 374

Matériel : Néoprène

Directive : DIN EN 374

Matériel : PVC

Directive : DIN EN 374

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Âcre
pH	: 4,7
Point/intervalle d'ébullition	: Décomposition
Point d'éclair	: 55 °C Méthode: ISO 3679
Pression de vapeur	: 20 hPa (20 °C)
Densité	: 1,128 g/cm ³ (20 °C)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 16 mPa.s (20 °C)
Propriétés comburantes	: Peroxyde organique Entretient la combustion

9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: 62 °C
Teneur en oxygène actif	: 9,2 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Risque de décomposition. Réaction violente au contact d'acides, d'amines, des siccatifs,
-----------------------	---

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

d'accélérateurs de polymérisation et des substances facilement oxydables.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Température < -10 °C Protéger du gel.
	Température > 30 °C Se décompose à des températures élevées. Températures extrêmes et lumière du soleil direct. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur Rouille Oxydants forts Agents réducteurs forts
-------------------	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique
Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: < 2.000 mg/kg Méthode: Avis d'expert
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: < 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.017 mg/kg

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 4.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.002 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): $\geq 7,6$ mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL0 (Rat): > 1.875 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

peroxyde d'hydrogène en solution:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

tributylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 420 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 190 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydrope-roxyde de secbutylidène:

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

tributylamine:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Produit:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

peroxyde d'hydrogène en solution:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2 |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,2 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3 |

Évaluation Ecotoxicologique

- | | |
|---|--|
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. |
|---|--|

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone:

- | | |
|--|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC: 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

peroxyde d'hydrogène en solution:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

tributylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 315 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 98,51 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,04 (25 °C)

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone:

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,09 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte. ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	: Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets	: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 05 06, produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire 16 09 03, peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3105
ADR	: UN 3105
RID	: UN 3105

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

IMDG : UN 3105

IATA : UN 3105

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE
(peroxyde de méthyléthylcétone)

ADR : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE
(peroxyde de méthyléthylcétone)

RID : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE
(peroxyde de méthyléthylcétone)

IMDG : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID
(Methyl Ethyl Ketone Peroxide)

IATA : Organic peroxide type D, liquid
(Methyl Ethyl Ketone Peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.2

ADR : 5.2

RID : 5.2

IMDG : 5.2

IATA : 5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : P1
Étiquettes : 5.2

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : P1
Étiquettes : 5.2
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : P1
Numéro d'identification du danger : 539
Étiquettes : 5.2

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Division 5.2 - Organic peroxides, Handling Label - Keep Away From Heat

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Division 5.2 - Organic peroxides, Handling Label - Keep Away From Heat

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

tances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P6b
SUBSTANCES ET
MÉLANGES
AUTORÉACTIFS et
PEROXYDES
ORGANIQUES

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4421, 4331
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H242	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 03.09.2019

Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Ox. Liq.	: Liquides comburants
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC -Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

DURCISSEUR PMEC FL 505 S

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 03.09.2019
1.1	20.01.2020	Date de la première version publiée: 03.09.2019

Org. Perox. D	H242	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Acute Tox. 4	H302	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Acute Tox. 4	H332	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.